

## Devenir adhérent de la SPASM

Écrit par François-Xavier

Vendredi, 14 Septembre 2018 18:52 - Mis à jour Mercredi, 04 Septembre 2019 18:07

---

Vous souhaitez devenir adhérent de la SPASM ? Bienvenue !

Le montant de la cotisation pour l'année (septembre 2019 à juin 2020) est de 75,00 €. C'est 1/2 tarif pour les jeunes de moins de 25 ans, demandeurs d'emploi et pour un second abonnement de conjoint(e).

La cotisation donne droit à toutes les activités du club y compris les cours d'initiation.

Le règlement de la cotisation se fait auprès du trésorier du club, lors des prochaines séances du jeudi soir, de préférence par chèque à l'ordre de SPASM (ou en espèces).

En plus du règlement, merci de remplir la fiche d'inscription disponible en téléchargement : [au format Microsoft Word](#)  
et au [format PDF](#)

Pour toute autre question, passez-nous voir un jeudi soir (à partir de 20h15) ou [contactez-nous](#)